

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 12 AOÛT 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 12 août 2019 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

- M. Pascal Théroux, maire
M^{me} Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
M^{me} Anny Boisjoli, conseillère
M^{me} Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 12 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroux, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

19-08-151

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

19-08-152

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2019

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 juillet 2019 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

19-08-153

5. Société historique d'Odanak – Adhésion 2019

CONSIDÉRANT que la Société historique d'Odanak est un organisme à but non lucratif fondé en 1964 dans le but d'assurer la promotion du développement culturel de la nation abénaquise et la conservation de ses traditions ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde une attention particulière pour la nation abénaquise et la conservation de ses traditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal désire renouveler son adhésion comme membre corporatif de la Société historique d'Odanak ;

D'AUTORISER un paiement de 100,00 \$, plus les taxes applicables, à titre de membre corporatif de la Société historique d'Odanak pour une période d'un an ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-08-154

6. OMH – Adoption des états financiers au 31 décembre 2018 – Régularisation du déficit de 2018 et paiement du déficit prévu de 2019

CONSIDÉRANT que le rapport comptable démontrant la situation financière et le résultat des opérations a été dressé par la firme « Hébert Marsolais Inc. » pour la période se terminant au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que le rapport indique que la municipalité doit payer un montant de 5 306 \$ pour les exercices financiers antérieurs des résidences, soit 4 835 \$ à payer pour la résidence Lassiseraye et 471 \$ à payer pour la résidence Bruyère ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit payer le 10 % du déficit approuvé et révisé de l'année 2019 et qu'il représente 5 591 \$ pour la résidence Lassiseraye et 943 \$ pour la résidence Bruyère ;

CONSIDÉRANT que le déficit approuvé et révisé de 2019 ne sont que des prévisions et que l'ajustement réel s'effectuera en 2020 lors de l'adoption des états financiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ENTÉRINER le rapport financier 2018 de l'Office Municipal d'Habitation concernant les deux résidences;

DE PAYER un montant de 7 838 \$ à la résidence Lassiseraye représentant le 10 % de déficit révisé pour l'année 2019 et l'ajustement de l'année 2018 (5 591 \$ + 2 247 \$) ;

DE PAYER un montant de 468 \$ pour la résidence Bruyère représentant le 10 % de déficit révisé pour l'année 2019 et l'ajustement de l'année 2018 à recevoir (943 \$ - 475 \$) ;

D'AUTORISER l'engagement de la dépense pour les résidences Lassiseraye et Bruyère ;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-520-01-970 « Déficit OMH Lassiseraye » et 02-520-02-970 « Déficit OMH Bruyère » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-08-155

7. Paul Piché – Augmentation de salaire

CONSIDÉRANT qu'il y a une restructuration au niveau de la voirie municipale et que M. Paul Piché, journalier à la voirie, a maintenant 25 ans de services au sein de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le salaire de M. Paul Piché, journalier à la voirie, a été ajusté à 20 \$ de l'heure depuis le 15 juillet 2019 et le conseil municipal entérine sa décision par ladite résolution.

19-08-156

8. Engagement d'un nouvel inspecteur municipal adjoint – Période de probation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a dû engager un nouvel inspecteur municipal adjoint en date du 15 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'une période de probation de trois (3) mois est nécessaire pour les deux (2) parties et que le conseil municipal doit approuver le salaire du nouvel employé, soit M. Louis Chapdelaine ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services de M. Louis Chapdelaine pour une période de probation de trois (3) mois soit, du 15 juillet au 15 octobre 2019 ;

D'AUTORISER un salaire de 19 \$ de l'heure pour la période de probation.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

19-08-157

9. Pavage Drummond Inc. – Paiement des travaux de pavage d’une partie du rang Sainte-Anne et d’une partie de la rue Lacharité

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de Pavage Drummond Inc. le décompte final concernant les travaux de pavage d’une partie du rang Sainte-Anne et d’une partie de la rue Lacharité, et que le montant à payer incluant les taxes applicables est de 187 580,04 \$ (171 285,57 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-08-158

10. Demande de nettoyage – Cours d’eau Gill branche 2 section amont

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage de cours d’eau pour le cours d’eau Gill branche 2 section amont ;

CONSIDÉRANT que ce cours d’eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d’eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

19-08-159

11. Drone Drummond – Entériner le paiement de facture pour les services de photos et vidéos

CONSIDÉRANT que Drone Drummond a effectué la prise de photos et vidéos du territoire de la municipalité tel que demandé ;

CONSIDÉRANT que la facture s’élève à 800 \$ sans taxe applicable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-493 « Réception » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-08-160

12. Alarme 2200 – Clavier d’alarme de la bibliothèque

CONSIDÉRANT qu’Alarme 2200 offre ses services pour la fourniture d’un clavier d’alarme à la bibliothèque ainsi que l’installation pour un montant totalisant environ 400 \$ taxes en sus ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-702-30-522 « Entretien immeuble » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-08-161

13. Ferme Guyrojoy – Nettoyage de fossé

CONSIDÉRANT que la Ferme Guyrojoy a effectué un nettoyage de fossé et que la facture s'élève au montant de 260 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-516 « Location machinerie » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière mentionne qu'elle n'a reçu aucune correspondance significative durant le mois, mais le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer la correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

16. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le maire fait un résumé des développements de la Zone d'Intervention Spéciale (ZIS) avec monsieur Marcel Niquet, inspecteur. Il mentionne également les dates du tournoi de soccer du 21 au 25 août 2019.

19-08-162

17. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2019

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7491	Lambert Yvon (Remboursement trop payé)	1 122.24
7492	Lambert Yvon (Remboursement trop payé)	323.64
7493	Accommodeur St-François (Essence camion - Juillet)	280.20
7494	Alarme 2200 inc. (Programmation et installation maison des jeunes)	1 230.23
7495	Avizo Expert-Conseils inc. (Plans et devis vidange des boues)	2 248.91
7496	BC2 Groupe conseil inc. (Étude et arpentage - Ile Saint-Jean)	2 874.38
7497	Construction S.R.B. (Sciage de bordure)	250.08

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

7498	Entreprises D.A. inc. (Projecteurs terrain de pétanque et église)	6 194.94
7499	Équipements Raydan (Location et pièces)	126.58
7500	Eurofins Environex (Analyse usine)	291.70
7501	Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Juillet)	52.00
7502	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Juillet)	265.00
7503	Gazons Tessier (Les) (Contrôle de la végétation usine)	1 092.26
7504	Groupe Ultima inc. (Ajustement)	434.00
7505	Martineau Carmen (1er versement - Tonte de Gazon)	1 724.63
7506	Lignes sportives R&R inc. (Lignes de jeux pickleball)	977.29
7507	Marina Mr.B. (Essence et location de quai 2019)	1 854.02
7508	Marquage et traçage du Québec (Peintures pour lignes)	9 039.15
7509	Martech (Panneaux)	1 703.36
7510	Matériaux et surplus Lefebvre (Étagères et chaises)	391.78
7511	Médias transcontinental - Séao (Appel d'offres boues)	456.22
7512	Groupe 132 inc. (Vente de terre)	68.99
7513	Pointage Pro inc. (Tableau pointage)	8 632.32
7514	Régie d'incendie (Intervention au 487 Haut-de-la-rivière)	333.04
7515	Remorquage P.Verville (Réparation camion)	315.18
7516	Transport Stéphane Plante inc. (Compost et transport)	580.62
7517	Ville de Sorel-Tracy cour municipale (Ouverture de dossiers)	280.00
7518	Piché Paul (Allocation cellulaire - Août)	25.00
7519	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part-Août)	15 103.02
7520	MRC de Nicolet-Yamaska (Cours d'eau Gill branches 1 et 2)	1 779.80
	TOTAL DES CHÈQUES	60 050.58
	COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT	MONTANT
171-172	ADN Communication (Tarification de base juillet)	192.70
173	Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - juillet)	2 264.02
174-180	Buropro Citation (Fournitures de bureau et copies)	679.08
181	Direction vert inc. (Drapeaux)	327.68
182	D.J. Maintenance (Entretien centre comm. juillet 2019)	200.06
183-185	Entreprises Pierreville Ltée (Divers travaux)	2 971.80
186	Logesco informatique inc. (Soutien)	304.45
187	Omnivigil Solutions (Téléphones édifices)	237.80
188-198	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	384.67
199	Assurance - Union vie (Assurance collective -Août)	1 725.66
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	9 287.92

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7487	Comité des Loisirs (Subvention - 3/4 vers.)	11 000.00
7488	Cynthia Jobin (Remboursement - Achat de livres)	599.94
7489	Société canadienne des postes (Frais - Bulletin juillet)	152.92
7490	Cynthia Jobin (Remboursement - Achat de livres)	135.48
PPA	Régie I.A.E.P. (Quote-part - Août)	9 757.96
PPA	Visa (Congrès FQM, drone, serrurier et frais annuel)	2 955.53
PPA	SEAO-Constructo (Addenda vidange des boues)	7.48
PPA	Ministère Revenu Québec (DAS-Provinciales - Juillet)	9 181.30
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Juillet)	3 628.28
PPA	Bell Canada (Téléphone ajustement - Juillet)	5.17
PPA	TéluS Mobilité (Cellulaire Marcel - Juillet)	81.63
PPA	RREMQ (Cotisation juillet)	1 611.96
PPA	Hydro-Québec (Édifices et éclairage public - Juillet)	1 228.98
	TOTAL DES CHÈQUES	40 346.63
	DÉBOURSÉS JUILLET 2019	
	Salaires juillet 2019	29 354.49
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	29 354.49

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés ;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2019 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2019 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

18. Période de questions

- Cercle de fermières – Demande de location de salle Germain Nadeau
- Vitesse rang Sainte-Anne
- Pancarte manquante pour indiquer le rang Sainte-Anne
- Abris tempo
- Demande d'intervention de la SQ – Interdiction stationnement rue Lachapelle
- ZIS – Demande d'information et suivi

19. Conclusion

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

19-08-163

20. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli
Appuyé par le conseiller Jean Duhaime
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h50.

Pascal Théroux
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière